

COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2021

Note de  
synthèse

# CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif s'analyse à partir de l'étude des charges et produits de fonctionnement réels. Le différentiel permet de connaître la capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation au cours de l'exercice.

Note : les colonnes « PREVU » intègrent le budget initial ainsi que les décisions modificatives de crédits en cours d'année.

## A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Vue d'ensemble

Analyse	PREVU	CA 2021	REALISATION	Ecart en €
Charges à caractère général	3 428 075	3 052 044	89%	-376 031
Charges de personnel	7 945 000	7 938 080	100%	-6 920
Atténuations de produits	2 370	2 367	100%	-3
Autres charges de gestion courante	1 883 678	1 665 055	88%	-218 623
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>13 259 123</b>	<b>12 657 546</b>	<b>95%</b>	<b>-601 577</b>
Charges financières	160 000	132 819	83%	-27 181
Autres dépenses (imprévues et provisions)	50 000		0%	-50 000
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	118 700	73 510	62%	-45 190
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 587 823</b>	<b>12 863 875</b>	<b>95%</b>	<b>-723 948</b>
Impôts et taxes	12 504 288	12 715 716	102%	211 428
Dotations et subventions	2 348 662	2 459 744	105%	111 082
Produits des services et autres	1 253 000	1 331 803	106%	78 803
Atténuations de charges	30 000	38 245	127%	8 245
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>16 135 950</b>	<b>16 545 508</b>	<b>103%</b>	<b>409 558</b>
Produits financiers		-		-
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immo.)	20 500	68 426	334%	47 926
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 156 450</b>	<b>16 613 934</b>	<b>103%</b>	<b>457 484</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>2 568 627</b>	<b>3 750 059</b>	<b>146%</b>	<b>1 181 432</b>

En dépenses réelles de fonctionnement, la réalisation budgétaire s'élève à 95% des prévisions annuelles. Les charges à caractère général enregistrent -376 K€ par rapport à la prévision du fait principalement de l'impact toujours présent de la crise sanitaire sur les services de la Ville.

Côté recettes, la prévision 2021 s'était montrée prudente toujours par rapport à ce même contexte sanitaire. La réalisation, dépasse les prévisions (au total +3%, soit + 409 K€). C'est sur les impôts et taxes que l'évolution a été la plus significative. Elle s'explique par l'attractivité du territoire une nouvelle fois confortée par les produits de droits de mutation en forte augmentation (+206 K€).

Ces deux tendances permettent d'afficher, en fin d'exercice, un autofinancement BRUT de 3 750 k€ avant remboursement des emprunts en investissement.

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 614 K€ et ont été réalisées à hauteur de 103%. Elles se répartissent en 4 grandes catégories : les recettes fiscales incluant les dotations d'Angers Loire métropole, les dotations d'Etat, les produits des services et les recettes diverses.

### LES RECETTES FISCALES

#### Répartition des recettes fiscales « impôts et taxes »

Analyse	PREVU	CA 2021	Evolution sur PREVU	
			En €	En %
Impositions directes TH,TFB, TFNB*	9 900 588	9 844 306	- 56 282	-1%
Dotations fiscales ALM	1 601 700	1 653 965	52 265	3%
Produits des droits de mutation	650 000	856 450	206 450	32%
Taxe sur l'électricité	250 000	268 168	18 168	7%
Taxe sur la publicité	90 000	88 102	- 1 898	-2%
Autres recettes fiscales	12 000	4 726	- 7 274	-61%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>12 504 288</b>	<b>12 715 716</b>	<b>211 428</b>	<b>1,7%</b>

\*TH : taxe habitation ; TFB : taxe foncière sur le bâti ; TFNB : taxe foncière sur le non bâti.

S'agissant des impositions directes auprès des ménages, l'année 2021 est marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée par la loi de finances 2020. Afin de compenser la suppression de cette recette pour la ville, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est intégralement transférée aux communes depuis le 1er janvier 2021. Enfin, un mécanisme de coefficient correcteur (COCO) est mis en place pour garantir la compensation à l'euro près des communes. Par ailleurs, la dynamique des produits de droits de mutation s'est confirmée tout au long de l'année et enregistre une évolution des recettes de +32% par rapport à la prévision.

### LES DOTATIONS DE L'ETAT

Alors que la DGF, DSU et DNP<sup>1</sup> représentaient près de 17% des recettes de gestion courante au budget de 2013 (avant réforme : 2 694 K€), elles n'en constituent désormais que 10% (1 673 K€).

Il s'agit des effets concrets de la baisse des dotations de l'Etat sur les collectivités territoriales.

### AUTRES DOTATIONS - SUBVENTIONS

Recettes que la Ville perçoit dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques.

On trouve ici, les subventions de la CAF pour la politique enfance soit 223 K€ (contrat enfance, ALSH périscolaire, RPE...), le financement du conseiller numérique (25 K€). S'ajoutent à cela les compensations fiscales de l'Etat pour 456 K€.

<sup>1</sup> Principales dotations versées par l'Etat : DGF (dotation globale de fonctionnement), DSU (dotation de solidarité urbaine et DNP (dotation nationale de péréquation).

## LES PRODUITS DES DOMAINES et AUTRES

Ces recettes représentent 8% des recettes réelles de fonctionnement, soit 1 332 K€ (+8% par rapport à la prévision).

En 2021, si les recettes des services ont retrouvé leur niveau de 2019 (à services constants), il convient toutefois de noter quelques faits marquants par rapport à 2019 :

- - 65 K€ de recettes de tarification liés à la fermeture d'équipements du fait de la COVID-19 : -43 K€ sur la piscine, -6,5 K€ pour les spectacles et -15 K€ au titre de la location d'équipements (salles...).
- +29 K€ pour les ALSH et +8K€ pour sports vacances de par l'augmentation du nombre de places afin de répondre aux demandes des familles

# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 12 657 K€ au compte administratif 2021 et ont été impactées par une inflation des prix de +1,6% en moyenne sur l'année.

### LES CHARGES DE PERSONNEL

Principal poste budgétaire, les frais de personnel constatés s'élèvent à 7 938 K€, conformément à la prévision budgétaire. Toutefois, les charges nettes de personnel, c'est-à-dire diminuées des remboursements de salaires pour les contractuels en arrêt, s'établissent à 7 900 K€. Il convient de noter toutefois que ces charges évoluent mécaniquement de 1,8% par le biais du GVT (glissement vieillesse technicité) lié aux grilles de rémunération.

S'agissant de la COVID-19, les impacts se sont fait sentir à plusieurs niveaux :

- Pendant l'année scolaire : maintien des services de scolarité et d'accueil de loisirs alors même que les professeurs des écoles pouvaient être mis en quatorzaine. Ainsi, les équipes ont été renforcées autant que de besoin afin de répondre aux prescriptions sanitaires.
- En sortie de COVID, le déploiement des animations a été augmenté afin de toucher un plus grand nombre : Avrillé l'été a été décliné dans chaque quartier...

Enfin, l'organisation des services internes évolue pour répondre à l'évolution des besoins collectifs qu'ils soient présents ou à venir : crise sanitaire, sécurité, numérique, citoyenneté, direction générale...

---

## LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ces charges regroupent les dépenses de gestion courante telles que les fluides (eau, électricité, gaz, chauffage), les fournitures administratives, scolaires et techniques, les frais de maintenance et d'entretien des matériels et locaux, les prestations de services diverses, les différents impôts acquittés par les Villes, les frais de télécommunication.... L'ensemble de ces charges représente 3 052 K€ en 2021, soit 89% de la prévision annuelle.

L'année 2021 est marquée par la réalisation d'études nécessaires à amorcer la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques. Ainsi, parce que la transition écologique et sociale représente un changement systémique du territoire, qui concerne tous les acteurs : entrepreneurs, associations, porteurs de projet, citoyens..., un accompagnement par la société Auxilia a été réalisé afin de mettre en place des outils de prospective et de concertation pour aider à rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un projet inspirant de long terme (48 K€). A cela s'ajoute l'analyse des besoins sociaux (27 K€) correspondant à une obligation légale après le renouvellement des assemblées. Son objectif est de permettre à l'équipe municipale de réajuster sa politique sociale afin de répondre aux besoins présents et à venir des avrillais. Enfin, le patrimoine boisé mais également les aires de jeux ont donné lieu à des études préalables avant interventions pour objectiver celles-ci.

Par ailleurs, le transfert des zones économiques à la communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2021, a entraîné la valorisation de loyers et de charges nouvelles pour des équipements qui précédemment appartenaient à la Ville (38 K€). : Billard club à la Garde, local de stockage au Bocage ; Relais Petite Enfance rue Schweitzer.

## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Leur volume total est de 1 665 K€. Apparaissent ici, entre autres :

- les charges de fonctionnement des élus (213 K€) ;
- les engagements/participations de la Commune sur d'autres collectivités : CLIC 12 K€, SIRI 333 K€ ;
- les subventions au CCAS (168 K€) et aux budgets annexes (réserves foncières 137 K€ et MultiAccueil 157 K€).

L'ensemble est complété par les subventions versées au secteur associatif soit 609 K€ au compte administratif. Les secteurs principalement concernés (hors écoles privées) sont :

- La MJC : 181 K€
- La petite enfance : 28 K€ (dissolution de l'association Petites Frimousses)
- Le sport : 106 K€
- La culture : 77 K€

## LES CHARGES FINANCIERES

Les intérêts financiers se montent à 133 K€.

La Ville bénéficie à la fois de taux fixes pour 92% de sa dette et de taux variables pour 8%.

---

## DIVERS

Il s'agit des charges exceptionnelles pour un montant global de 73,5 K€ dont 65 K€ au titre des remboursements opérés dans le cadre de la Covid-19 essentiellement pour les usagers de la piscine municipale (cours de natation) et ceux de la diffusion culturelle (spectacles).

---

## CONCLUSION FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2021 maintient l'autofinancement ce qui permet de dérouler la feuille de route du mandat selon le plan pluriannuel d'investissement établi.

A noter, l'année 2020 ne peut être une année de référence, tant les recettes et les dépenses de fonctionnement étaient impactées par la COVID-19.

Mode de calcul de la CAF NETTE : les dépenses réelles de fonctionnement sont diminuées des travaux en régie. La CAF NETTE correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) auxquelles est soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer le montant disponible pour financer les investissements.

## B – SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2021, la section d'investissement est financée par les dotations (FCTVA<sup>1</sup>) et subventions reçues, l'excédent d'investissement N-1, les dotations aux amortissements et les autres recettes.  
Le total des recettes d'investissement s'élève à 9 256 K€.

#### L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT n-1

La section d'investissement de l'année 2020 s'est clôturée en excédent de 1 091 K€. Ce montant, repris en section d'investissement dans le budget 2021, représente 12 % de la capacité de financement des investissements.

#### LES AMORTIS- SEMENTS

Il s'agit d'une opération d'ordre alimentée par une dépense de fonctionnement. Son niveau s'élève à 3 392 K€ auxquels s'ajoutent 58 K€ d'écritures patrimoniales. Le tout représente 37% des recettes d'investissement.

#### LES EMPRUNTS

Pas d'emprunt réalisé en 2021.

#### LES SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues s'élèvent à 2 681 K€ en 2021, dont, pour les plus importantes :

- participation d'ALM accordée dans le cadre du transfert d'AFM et reversée ensuite à ALTER dans le cadre de la ZAC centre-ville (2 000 K€) ;
- subventions Etat : 308 K€ pour la mise en accessibilité des bâtiments (AD'AP) ; 163 K€ pour la rénovation thermique de Brassens ; 80 K€ pour des travaux dans les écoles.
- 43 K€ d'aides de l'Etat pour la relance de la construction durable.

<sup>1</sup> FCTVA : fonds de compensation de la TVA

## LES DOTATIONS RECUES

FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) sur ses dépenses d'investissement de l'année N-1 : 763 K€.

Taxe aménagement : 51 K€

---

## LES AUTRES RECETTES

Elles s'élèvent à 1 219 K€ dont 500 K€ au titre de la créance sur le Château (dernier versement) et 729 K€ au titre de la convention de voirie avec ALM.

---

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (hors reprise de résultat N-1) s'élèvent à 7 012 K€ et se répartissent ainsi :

## LA DETTE

Le remboursement du capital de la dette a représenté 889 K€ en 2021.

---

## LES DEPENSES FINANCIERES

Elles s'élèvent à 2 215 K€ dont 2 000 K€ au titre de la ZAC centre-ville.

---

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Elles s'établissent à 3 808 K€ dont :

Affaires scolaires	21 786
Aménagement hors CU	72 008
Travaux bâtiments	404 758
Voirie communauté urbaine	831 994
Equipements des services	445 588
Acquisition Joséphine Baker	1 112 500
Vidéo Protection	70 656
Terrain tennis terre battue	112 800
Salle Marie Paradis	252 500
Renovation thermique Brassens	159 444
Rénovation St Exupéry	65 695
Accessibilité bâtiments AD'AP	18 430

Pour être complet, il convient d'intégrer dans ce total, la participation de la ZAC centre-ville vue en dépenses financières précédemment. Ainsi retraitées, l'effort d'équipement de la Ville s'élève à 6 023 K€.

### C – CONCLUSION BUDGET PRINCIPAL

Tant en fonctionnement qu'en investissement, ce compte administratif est le reflet de la mise en œuvre du projet de l'équipe municipale.

Les marges de manœuvre sont préservées et le très niveau bas d'endettement permet de se projeter dans des investissements importants (médiathèque, salle Ventura) afin de répondre à l'évolution des besoins des avrillais.

# CHAPITRE 2 : BUDGETS ANNEXES

## RESERVES FONCIERES

Depuis l'exercice 2013 il a été procédé à la création d'un budget annexe relatif aux réserves foncières afin de ne pas bouleverser l'économie du budget principal et d'individualiser les risques financiers.

Concrètement, le budget principal participe annuellement au budget « réserves foncières » sans pour autant assurer l'équilibre budgétaire. Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écriture en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat et la cession de biens fonciers.

## FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à 141 997 € en dépenses comme en recettes :

- Les dépenses réelles de fonctionnement (103 K€) se répartissent pour 65% (67K€) en charges financières, le solde, 35% (36 K€), en charges courantes.
- Les recettes réelles de fonctionnement (142 K€) sont composées à 96% (137 K€) de la participation du budget principal, 4% (5 K€) des revenus des immeubles.

## INVESTISSEMENT

La section d'investissement est déficitaire de 78 131 € et se décompose ainsi :

### Dépenses :

Acquisitions foncières : 778 531 €  
Remboursement emprunt : 544 954 €  
**Sous TOTAL : 1 323 486 €**  
Reprise déficit antérieur : 800 424 €  
**TOTAL : 2 123 910 €**

### Recettes :

FCTVA : 13 091 €  
Amortissements : 38 638 €  
**Sous TOTAL : 51 729 €**  
Restes à réaliser : 1 994 050 €  
**TOTAL : 2 045 779 €**

## CHARGE DE LA DETTE

L'encours de dettes au 31/12/2021 s'élève à 3 860 K€ soit 275 €/habitant.

## MULTIACCUEIL

Le budget principal participe annuellement au budget « multiaccueil » afin d'en assurer l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement. Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement qui attire peu d'écritures en section d'investissement le bâtiment étant récent. Ce budget annexe a été créé en 2015.

## FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à 643 057 € en dépenses comme en recettes :

- Les dépenses de personnel représentent 85% des dépenses total du budget. S'agissant d'un équipement dédié à la petite enfance, les taux d'encadrement sont contraints et déterminés par la CAF. Les remplacements sont étudiés au plus près des besoins afin d'assurer la continuité de service.
- Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :
  - CAF : 368 288 €, soit 57 % du budget
  - participation Ville : 157 063 €, soit 24 % du budget
  - participations des familles : 110 086 €, soit 17 % du budget
  - Atténuation de charges (remboursement salaires CPAM) : 7 625 €, soit 1% du budget

## INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire de 1 482 € : total dépenses 4 461 € et total recette avec report de l'année antérieure 5 943 €. Faible niveau de consommation lié exclusivement au renouvellement des matériels.

Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.